

Séance du Conseil communal du 28 mars 2022

Présents :

Mme Ch. POULIN, Bourgmestre – Présidente ;
M. Ph. BULTOT, M. N. PREYAT, Mme. N. LECLERCQ, M. M. LIESSENS, Échevins ;
M. A. NAVAUX, Président du CPAS ;
M. L. LECLERCQ, M. V. BEDORET, Mme. B. SELVAIS, Mme. K. VANDENEUCKER, M. E. BOGAERTS, M. L-H. REVERS, M. M. GEUBEL, M. Th. CHINTINNE, M. M. FILBICHE, M. Th. DISPA, Mme. A. GOUVERNEUR, M. Th. LIESSENS, M. L. HENRARD, Mme. A. MARTENS, M. G. BERNARD, M. Ph. DECHAMPS, M. J-N. BOLLE, M. L. BROUSMICHE, Conseillers ;
M. C. GOBLET, Directeur Général ;

Excusés :

M. S. GOFFIN, Échevin ;
Mme Z. BELLE, Conseillère ;

Mme Poulin, Bourgmestre, fait observer une minute de silence en hommage aux victimes de Strepv-Bracquegnies.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 28/02/2022 : approbation

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 février 2022.

2. CPAS : remplacement d'un conseiller

OBSERVE que Monsieur Jean-Damien ROLIN ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité.
DECIDE que, conformément à l'article 12 de la loi organique susvisée, Monsieur Jean-Damien ROLIN, né à Charleroi, le 21/07/1983 et domicilié à Chastrès, rue du Four n°22 est élu de plein droit conseiller de l'action sociale pour le groupe « Solidarité Communale ».
Conformément à l'article 17 de la loi organique susvisée, Monsieur Jean-Damien ROLIN prête le serment suivant entre les mains de Madame la Bourgmestre : "Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge".
Copie de la présente délibération sera transmise au C.P.A.S. de Walcourt pour information et suites utiles.

3. Plan de Cohésion Sociale - Conseil consultatif communal des Aînés, conseils communaux des Enfants et Jeunes : rapport d'activités 2021

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel des activités 2021 du Conseil consultatif communal des Aînés et des conseils communaux des Enfants et des Jeunes.

4. Plan de Cohésion Sociale - Conseil communal des Enfants : composition

PREND CONNAISSANCE des résultats de la composition du Conseil communal des Enfants 2021-2023.

5. Plan de Cohésion Sociale – Rapports d'activités et financier 2021

DECIDE :

- D'approuver le rapport d'activités 2021 relatif au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025.
- D'approuver le rapport d'activités complémentaire relatif aux initiatives de solidarité menées dans le cadre de la pandémie Covid-19 et suite aux inondations.
- D'approuver le rapport financier 2021 relatif au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025.
- De ne pas apporter de modification au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 de la Ville.
- De transmettre lesdits rapports et copie de la présente délibération pour le 31/03/2022 au plus tard.

6. Programme Stratégique Transversal : évaluation à mi-législature

DECIDE :

- De prendre acte du Programme Stratégique Transversal mis à jour et évalué.
- De publier le Programme Stratégique Transversal susvisé conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que sur le site internet de la Ville.

7. Aménagement d'aires de pique-nique : convention

DECIDE :

- D'approuver et de signer la convention entre la Ville et le GAL pour le projet "Aires de pique-nique".
- De charger le Collège communal de la conclusion de la convention et des démarches administratives dans ce cadre.

8. Yves-Gomezée, salle communale - Antenne de vaccination : fermeture anticipée - Avenant à la convention

DECIDE :

- D'approuver et de signer l'avenant officialisant la fermeture anticipative du centre de vaccination d'Yves-Gomezée à la date du 26/02/2022 entre la Ville et l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ).
- De charger le Collège communal de la conclusion de la convention et des démarches administratives dans ce cadre.

9. Bdbus – Passage sur l'entité en 2022 : autorisation

DECIDE :

De marquer son accord pour le passage du bdbus en 2022, le quatrième mercredi du mois de 13h00 à 13h50 à proximité de la bibliothèque communale de Thy-le-Château, 2 rue des Remparts (Place du Vieux Château), pour le coût de 200 euros/an et d'imputer la dépense à l'article 767/124-48 du budget ordinaire de l'exercice 2022.

10. Subside 2022 : manifestation – Intervention dans les frais des services incendie

DECIDE :

- De rembourser la moitié du montant de la facture relative à l'intervention des services d'incendie à la société de Gilles « Les Gais Lurons » de Berzée sous réserve que ces derniers fournissent à la Ville une copie de la facture des pompiers y relative et la preuve du paiement de celle-ci pour la manifestation suivante :
 - Brûlage des pailles à Berzée (carnaval).
- D'imputer la présente dépense à l'article 763/331-01 du budget ordinaire de l'exercice en cours.

11. Décision des autorités de tutelle - Prise de connaissance : règlement de police Clermont, rue de Castillon - Etablissement d'une zone striée

PREND CONNAISSANCE du courriel du 21/02/2022 du S.P.W., Direction de la Réglementation de la Sécurité routière informant de la clôture du dossier du Conseil du 31/01/2022, à savoir :
- l'établissement à Clermont, rue de Castillon, d'une zone d'évitement striée d'une longueur de 7 m réduisant progressivement la largeur de la voirie à 3m50 en vue d'y établir un coussin à hauteur du poteau d'éclairage n°535/00115.

12. Décision des autorités de tutelle - Prise de connaissance : antennes wifi dans les écoles - Marché

PREND CONNAISSANCE du courrier du directeur général a.i. du SPW Intérieur et Action sociale du 14/02/2022 informant la Ville que la délibération du Collège communal du 29/12/2021 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

13. Décision des autorités de tutelle - Prise de connaissance : téléphonie fixe : location - Marché

PREND CONNAISSANCE du courrier du directeur général a.i. du SPW Intérieur et Action sociale du 12/01/2022 informant la Ville que la délibération du Collège communal du 25/11/2021 n'appelle

aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

14. Décision des autorités de tutelle - Prise de connaissance : Thy-le-Château, ancienne cure : transformation et aménagement du bâtiment en cabinets ruraux et une surface de logement - Attribution

PREND CONNAISSANCE du courrier du directeur général a.i. du SPW Intérieur et Action sociale du 11/02/2022 informant la Ville que la délibération du Collège communal du 29/12/2021 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

15. Walcourt, rue de la Station : amélioration - Marché conjoint

DECIDE :

De reporter le dossier au Conseil communal du 25 avril 2022.

16. Travaux de boisement ou complémentaires de boisement : approbation du devis

DECIDE :

- D'approuver au montant total de 3.800,97 € TVAC le devis des travaux de boisement ou complémentaires de boisement à effectuer dans le cadre du soutien à la régénération pour les forêts publiques durant l'exercice 2022/2023 dans les bois communaux soumis au régime forestier.
- De transmettre une copie de la présente délibération, accompagnée du devis des travaux, au Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Département de la Nature et des Forêts – Direction de Namur – Avenue Reine Astrid, 39-45 à 5000 Namur.

17. Yves-Gomezée, sentier vicinal n°80 : déplacement - Avis de principe

DECIDE :

- D'émettre un avis de principe favorable quant au déplacement par désaffectation de l'ancien tracé du sentier communal, anciennement vicinal n°80 et à la reconnaissance du nouveau tracé actuellement utilisé.
- De charger le Collège communal des démarches administratives dans ce cadre.

18. Ecoles communales : repas scolaires - Marché

DECIDE :

Article 1

Il sera passé un marché – dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 71.259,76 EUR par an, soit un montant total estimé de 285.039,04 EUR pour la durée totale du marché (septembre 2022 au terme de l'année scolaire 2025-2026) – ayant pour objet la préparation et la livraison de repas chauds pour les élèves des écoles communales pour l'année scolaire 2022-2023.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur d'indication, sans plus.

Le marché pourra être reconduit trois fois, par périodes d'une année scolaire, jusqu'au terme de l'année scolaire 2025-2026.

Article 2

Le marché dont il est question à l'article 1 sera passé par procédure négociée sans publication préalable lors du lancement de la procédure, conformément à l'article 89 § 1er, 2° de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1 sera régi :

- d'une part par l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics dans son intégralité ;
- et, d'autre part, par le cahier spécial des charges n° ENS 2022/01.

Article 4

Le marché dont il est question à l'article 1 sera un marché à bordereaux de prix. Une révision de prix sera appliquée lors de chaque reconduction.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1 sera financé par prélèvement à l'article 722/124-23 du

budget ordinaire 2022, et, audit article, des budgets ordinaires 2023, 2024, 2025 et 2026.

19. Service Recette : engagement

DECIDE :

- De procéder à l'engagement d'un(e) employé(e) d'administration D6 pour le service Recette à raison de 38h/semaine dans le cadre APE ou de l'Aide à l'Emploi de la Région wallonne « Impulsion » conformément au profil de fonction Employé d'administration – Niveau D6 – Comptabilité/finances arrêté en séance du 25/06/2012.
- De donner délégation au Collège communal pour procéder à ce recrutement.

19.bis. Chastrès, PAE - Hall relais : collecte pour l'aide à l'Ukraine - Mise à disposition (U)

DECIDE :

- D'approuver et de signer la convention d'occupation du module numéroté 2 au sein du hall relais sis dans le parc d'activité économique de Chastrès pour une durée d'un mois, soit du 28 mars au 29 avril 2022 entre le BEP « Expansion Économique » et la Ville.
- De déléguer au Collège communal la conclusion de ladite convention.

HUIS CLOS